

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3023

13 décembre 2012

SOMMAIRE

2Mi S.A.	145104	Tous Travaux Lux S.à r.l.	145086
ALGU	145104	T.R.A.D. S.A.	145076
Camlux S.à r.l.	145058	Travelport Investor (Luxembourg) Part- nership S.E.C.S.	145082
F2O S.A.	145076	Travelport Investor (Luxembourg) S.à r.l.	145082
Global Blue Management & Co S.C.A. ..	145083	Travelport (Luxembourg) S.à r.l.	145082
Green Equity S.à r.l.	145093	Trierweiler S.A.	145086
HPF Holding S.A. - SPF	145097	Triptoleme S.A.	145082
Le Groupe Must Partener S.à r.l.	145102	UK Students Isledon S.à r.l.	145087
Macsteel Holdings Luxembourg S.à r.l. ..	145088	Verewinkel S.A.	145087
[M]development	145104	Vianden Shop S.à r.l.	145087
SLVB Consulting Sàrl	145058	VIP Consulting S.à r.l.	145087
Soloco S.à r.l.	145074	Virida Holding III S.à r.l.	145092
Sonora Holdings S.A.	145074	Virida Holding I S.à r.l.	145088
Sonora Holdings S.A.	145075	VPS Group S.à r.l.	145087
Sonora Holdings S.A.	145075	VPS Holding S.à r.l.	145093
Soparno	145058	Webgame S.à r.l.	145093
Sorbatim S.à r.l.	145076	Webinvesto	145101
SPL Luxembourg S.A.	145076	West End Building Material S.à r.l.	145093
SPL Luxembourg S.A.	145081	WhiteStones S.C.A.	145093
SPL Luxembourg S.A.	145081	WM Kaolin (Luxembourg) S.à r.l.	145096
Store Merl	145075	WM Limestone (Luxembourg) S.à r.l. ...	145097
Sud Loisirs Caravanes S.à r.l.	145075	WM Merl (Luxembourg) S.à r.l.	145102
Sunview S.A.	145081	WM Olm (Luxembourg) S.à r.l.	145102
Sybelle SA	145075	WOHNSTUDIO ze Lëtzebuerg by hubor	145104
Tafi S.A.	145086	Wood International Holding S.A.	145104
TalkBusiness S.à r.l.	145082	Wood International Holding S.A.	145097
TDS Investor (Luxembourg) S.à r.l.	145086	Yorkimmo S.A.	145097
Telco S.à r.l.	145081		
The Voice Ministry	145102		
Tilsitt Luxembourg S.à r.l.	145080		
Tilsitt Luxembourg S.à r.l.	145081		

Soparno, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 137.265.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012150556/10.

(120198018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2012.

SLVB Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 99.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2012152649/10.

(120201391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Camlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.214.252,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 148.791.

In the year two thousand and twelve, on the third day of October.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cameco Corporation, a company incorporated under the laws of Canada, having its registered office at 2121, Eleventh Street West, Saskatoon, Saskatchewan, Canada S7M1J3,

being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Camlux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.791 (the Company).

The Company was incorporated on October 16, 2009 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on November 11, 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2206 (the Articles). The Articles have amended for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated April 3, 2012, published on May 22, 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1271.

The Sole Shareholder is duly represented by Mr Gianpiero SADDI, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create (i) a new class of shares to be named preference shares (the Preference Shares), (ii) eleven new classes of shares to be named class 1 mandatory redeemable preferred shares (the Class 1 MRPS), class 2 mandatory redeemable preferred shares (the Class 2 MRPS), class 3 mandatory redeemable preferred shares (the Class 3 MRPS), class 4 mandatory redeemable preferred shares (the Class 4 MRPS), class 5 mandatory redeemable preferred shares (the Class 5 MRPS), class 6 mandatory redeemable preferred shares (the Class 6 MRPS), class 7 mandatory redeemable preferred shares (the Class 7 MRPS), class 8 mandatory redeemable preferred shares (the Class 8 MRPS), class 9 mandatory redeemable preferred shares (the Class 9 MRPS), class 10 mandatory redeemable preferred shares (the Class 10 MRPS), class 11 mandatory redeemable preferred shares (the Class 11 MRPS and together with the

Class 1 MRPS to the Class 10 MRPS, the MRPS), with the rights and obligations of which are detailed in the amended articles of association of the Company, as shall be implemented by the present deed, and (iii) a share premium account in the books of the Company stapled to each new class of MRPS. These rights and obligations differ from the rights and obligations of the existing shares of the Company, which shall henceforth be renamed into ordinary shares (the Ordinary Shares).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twenty thousand United States Dollars (USD 120,000.-),

in order to bring the share capital of the Company from its present amount of thirty-two million ninety-four thousand two hundred and fifty-two United States Dollars (USD 32,094,252.-),

to the amount of thirty-two million two hundred fourteen thousand two hundred fifty-two United States Dollars (USD 32,214,252.-),

by way of the issuance of ten thousand (10,000) Preference Shares, ten thousand (10,000) Class 1 MRPS, ten thousand (10,000) Class 2 MRPS, ten thousand (10,000) Class 3 MRPS, ten thousand (10,000) Class 4 MRPS, ten thousand (10,000) Class 5 MRPS, ten thousand (10,000) Class 6 MRPS, ten thousand (10,000) Class 7 MRPS, ten thousand (10,000) Class 8 MRPS, ten thousand (10,000) Class 9 MRPS, ten thousand (10,000) Class 10 MRPS, and ten thousand (10,000) Class 11 MRPS, all having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, aforementioned, represented as stated above, declares to waive any preferential subscription right it may have with respect to the share capital increase as set out above.

Cameco NUKEM Holdings LLC, a limited liability company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office in the State of Delaware, care of the Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA, duly represented by Mr Gianpiero SADDI, prenamed, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to all the newly issued MRPS and Preference Shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and to fully pay up such MRPS and Preference Shares by a contribution in cash in the aggregate amount of one hundred forty-one million three hundred seven thousand eight hundred forty-five United States Dollars (USD 141,307,845.-) being the United States Dollars equivalent of one hundred ten million and ten thousand Euro (EUR 110,010,000) based on the EUR/USD exchange rate published on September 26, 2012 by the European Central Bank, pursuant to which EUR 1 equals to USD 1.2845 (the Exchange Rate) and to be allocated as follows:

- an amount of one hundred twenty thousand United States Dollars (USD 120,000.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company;
- an amount of twelve million eight hundred thirty-four thousand United States Dollars (USD 12,834,000) is to be allocated to the Class 1 MRPS share premium account of the Company;
- an amount of twelve million eight hundred thirty-four thousand United States Dollars (USD 12,834,000) is to be allocated to the Class 2 MRPS share premium account of the Company;
- an amount of twelve million eight hundred thirty-four thousand United States Dollars (USD 12,834,000) is to be allocated to the Class 3 MRPS share premium account of the Company;
- an amount of twelve million eight hundred thirty-four thousand United States Dollars (USD 12,834,000) is to be allocated to the Class 4 MRPS share premium account of the Company;
- an amount of twelve million eight hundred thirty-four thousand United States Dollars (USD 12,834,000) is to be allocated to the Class 5 MRPS share premium account of the Company;
- an amount of twelve million eight hundred thirty-four thousand United States Dollars (USD 12,834,000) is to be allocated to the Class 6 MRPS share premium account of the Company;
- an amount of twelve million eight hundred thirty-four thousand United States Dollars (USD 12,834,000) is to be allocated to the Class 7 MRPS share premium account of the Company;
- an amount of twelve million eight hundred thirty-four thousand United States Dollars (USD 12,834,000) is to be allocated to the Class 8 MRPS share premium account of the Company;
- an amount of twelve million eight hundred thirty-four thousand United States Dollars (USD 12,834,000) is to be allocated to the Class 9 MRPS share premium account of the Company;
- an amount of twelve million eight hundred thirty-four thousand United States Dollars (USD 12,834,000) is to be allocated to the Class 10 MRPS share premium account of the Company;

- an amount of twelve million eight hundred thirty-four thousand United States Dollars (USD 12,834,000) is to be allocated to the Class 11 MRPS share premium account of the Company;
- an amount of one thousand eight hundred forty-five United States Dollars (USD 1,845) is to be allocated to the preference share premium account of the Company; and
- an amount of twelve thousand United States Dollars (USD 12,000) is to be allocated to the legal reserve account of the Company;

The aggregate amount of one hundred forty-one million three hundred seven thousand eight hundred forty-five United States Dollars (USD 141,307,845.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and fully re-state the Articles, so that they read henceforth as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Camlux S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several Shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-two million two hundred fourteen thousand two hundred fifty-two United States Dollars (USD 32,214,252.-) represented by thirty-two million ninety-four thousand two hundred fifty-two (32,094,252)

ordinary shares (the Ordinary Shares), having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, ten thousand (10,000) preference shares (the Preference Shares), having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and ten thousand (10,000) class 1 mandatory redeemable preferred shares (the Class 1 MRPS), ten thousand (10,000) class 2 mandatory redeemable preferred shares (the Class 2 MRPS), ten thousand (10,000) class 3 mandatory redeemable preferred shares (the Class 3 MRPS), ten thousand (10,000) class 4 mandatory redeemable preferred shares (the Class 4 MRPS), ten thousand (10,000) class 5 mandatory redeemable preferred shares (the Class 5 MRPS), ten thousand (10,000) class 6 mandatory redeemable preferred shares (the Class 6 MRPS), ten thousand (10,000) class 7 mandatory redeemable preferred shares (the Class 7 MRPS), ten thousand (10,000) class 8 mandatory redeemable preferred shares (the Class 8 MRPS), ten thousand (10,000) class 9 mandatory redeemable preferred shares (the Class 9 MRPS), ten thousand (10,000) class 10 mandatory redeemable preferred shares (the Class 10 MRPS), ten thousand (10,000) class 11 mandatory redeemable preferred shares (the Class 11 MRPS and together with the Class 1 MRPS to the Class 10 MRPS, the MRPS, and together with the Ordinary Shares and the Preference Shares, the Shares) having a nominal value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all in registered form, all subscribed and fully paid up.

5.2. The Shareholders may decide to create reserves and/or share premium accounts which may be connected to the classes of Shares as set out above. The Company shall maintain a share premium reserve account for each class of MRPS (the MRPS Share Premium Reserve Accounts) in United States Dollars, and there shall be recorded to such accounts the amount or value of any premium paid up on each class of MRPS. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute distributable reserves of the Company for the sole benefit of the MRPS Shareholders. The Company shall maintain a share premium reserve account for the Preference Shares (the Preference Shares Reserve Account) in United States Dollars, and there shall be recorded to such account the amount or value of any premium paid up on the Preference Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute distributable reserves of the Company for the sole benefit of the Preference Shareholders. The Company shall maintain a share premium reserve account for the Ordinary Shares (the Ordinary Shares Share Premium Reserve Account) in United States Dollars, and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Ordinary Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute distributable reserves of the Company.

5.3. The holders of the Ordinary Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of Ordinary Shares (the Ordinary Shareholders). The holders of the Preference Shares will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of Preference Shares (the Preference Shareholders). The holders of MRPS will be exclusively entitled to any and all rights attached to the share premium (if any) paid for the subscription of MRPS (the MRPS Shareholders, together with the Ordinary Shareholders and the Preference Shareholders, the Shareholders, or individually, a Shareholder).

5.4. In accordance with the Law, the Company may acquire or redeem its Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

5.5. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. In case a MRPS Shareholder or a Preference Shareholder or an Ordinary Shareholder is also a holder of other classes of Shares in the Company, it/he/she counts as one Shareholder for the requirements set forth by the Law.

5.6. All MRPS (and not the Ordinary Shares and Preference Shares) are issued in the form of redeemable shares and in accordance with the Law, the Company may acquire or redeem its own MRPS provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital. The Company must redeem its own MRPS in accordance with these Articles.

5.7. To the extent permitted by Law, the Company must at the initiative of the Board, redeem or acquire and subsequently cancel, all (but not some of) MRPS in a specific class still outstanding on that date at the latest 10 years after the issuance of such specific class of MRPS (the Final Mandatory Redemption Date).

5.8. Subject to this Article 5, and notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the Company may, at any time, redeem MRPS in a specific class with at least a six (6) days prior written notice to each MRPS Shareholder, setting out the proposed redemption date (which must be a Business Day) and the redemption consideration including reasonable details of calculations as against the requirements of this Article 5.

5.9. The MRPS Shareholder(s), in consideration of a redemption or acquisition of such MRPS of a specific class by the Company under this Article 5 shall be entitled to receive an amount (in cash or kind (which may be by the issuance of other shares of the Company) which is the lower of (i) the original amount of the par value of the MRPS including any share premium plus the cumulative Coupon as per the date of redemption as shown in the MRPS Profit Account of that class minus any foreign currency exchange loss realized by the Company in its United States dollar books on the repayment of the MRPS Investment and plus any foreign currency exchange gain realized by the Company in its United States dollar books on the repayment of the MRPS Investment and (ii) the fair market value of the MRPS Investment and accrued interest as per the date of redemption, plus one percent (1%) of the original amount of the par value of the MRPS and share premium at the time of issuance of the MRPS.

5.10. Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption and through the extraordinary general meeting of the Shareholders resolving on such redemption, the share capital and the share premium represented by the MRPS will be reduced accordingly. As an alternative, MRPS may be exchanged for Ordinary Shares and/or new MRPS.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among Shareholders. Where the Company has a sole Shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one Shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the Shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of Shareholders is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by a Board composed of at least two (2) class A managers (hereafter Class A Managers) and at least one (1) class B manager (hereafter Class B Manager) appointed by a resolution of the Shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be Shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the Shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the Shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a proxy to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented.

The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other, provided that any such meeting must be initiated in Luxembourg and that such manager must not participate in any such meeting from Canada. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least one Class A Manager, together with at least one Class B Manager, for amounts up to two hundred fifty thousand United States Dollars (USD 250,000.-) (or its foreign currency equivalent) and by the joint signature of any two Class A Managers for amounts over two hundred fifty thousand United States Dollars (USD 250,000.-) (or its foreign currency equivalent).

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of Shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the Shareholders are adopted at a general meeting of Shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions), in case the number of Shareholders of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the Shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The Shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or Shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all Shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A Shareholder may grant a written proxy to another person, whether or not a Shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by Shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the Shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the Shareholders.

Art. 11. Sole Shareholder.

11.1 Where the number of Shareholders is reduced to one (1), the sole Shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the Shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole Shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole Shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and Shareholders towards the Company.

12.3. Each Shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2 The Shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1 General

The Company shall maintain:

(a) a legal reserve account (the Legal Reserve Account);

- (b) a MRPS profit account (the MRPS Profit Account);
- (c) a Preference Shares profit account (the Preference Shares Profit Account);
- (d) a general profit account (the General Profit Account), all to be kept in United States Dollars (USD).

14.2 Allocation of Profits

The Shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits shown in the annual accounts of the Company in the following order:

- (a) first, by setting off to the (carried forward) losses, if any;
- (b) second, an amount corresponding to 5% of the profit distributable by law shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to 10% of the issued share capital of the Company;
- (c) third, with respect to any financial year and in accordance with Luxembourg law, the amount, if any, of (i) accrued but unpaid MRPS Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the MRPS Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year and/or (ii) with respect to any financial year, any amount that has been withdrawn from the MRPS Profit Account as a result of the allocation of losses to such account, shall be allocated to the MRPS Profit Account;
- (d) fourth, with respect to any financial year, an amount equal to the MRPS Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the MRPS Profit Account;
- (e) fifth, a preferred dividend on each Preference Share in the amount of five percent (5%) per annum of the nominal value of a Preference Share shall be allocated to the Preference Shares Profit Account; and
- (f) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (a) to and including (e) shall be allocated to the General Profit Account.

14.3 Interim dividends

Interim dividends may be declared at any time, subject to the following conditions:

- (a) the Board must draw up interim accounts;
- (b) the interim accounts must show that sufficient profits and other distributable reserves (including share premium) within the sense of the Law are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made after the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves within the meaning of the Law, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve Account and taking into consideration any prior interim dividend distribution made in such financial year;
- (c) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to declare the interim dividends; and
- (d) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

14.4 Distributions

No dividend or interim dividend shall be distributed to the Ordinary Shareholders nor to the Preference Shareholders until (i) any accrued but unpaid MRPS Coupon Entitlement or any amount due under this Article 14 on previous financial years has been paid in accordance with these Articles and (ii) until any MRPS Coupon Entitlement for that running financial year has been paid whether or not such Coupon has accrued as of the time of the proposed distribution to the Ordinary Shareholders or Preference Shareholders.

The annual dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution passed at the General Meeting and any distribution to be made to the Shareholders in connection therewith must exclude any interim payment on dividends declared by the Board with respect to the same financial year.

Each Shareholder who is entitled to receive an annual dividend or, as the case may be, an interim dividend may decide that said interim dividend shall accrue and be paid on a later date.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the Shareholders, adopted by one-half of the Shareholders holding three-quarters of the share capital. The Shareholders appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. In case of dissolution of the Company, the MRPS Shareholders will rank junior to all debts incurred by the Company but will rank senior to the Preference Shareholder and Ordinary Shareholders with respect to the distribution of the liquidation proceeds.

15.3. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the Shareholders in the following manner:

(i) first, if MRPS are still in issue and outstanding, the MRPS holder(s) is(are) entitled to a preferential right of a payment of an amount equal to the amount such MRPS holder(s) would have been entitled to under article 5.9 if the MRPS held by such MRPS holder(s) had been redeemed at the time of the distribution to the shareholders contemplated by this article 15.3;

(ii) second, if Preference Shares are still in issue and outstanding, the Preference Shareholder(s) is(are) entitled to a preferential right of:

(a) reimbursement of the contribution in consideration for which the Preference Shares have been issued (par value and share premium attached thereto if any); and

(b) payment of any and all accrued but unpaid dividend they are entitled to as holders of Preference Shares.

(iii) finally, any surplus will be allocated to the holder(s) of Ordinary Shares.

As a consequence of the foregoing provisions, the MRPS holder(s) and the Preference Shareholders have, other than the preferential right mentioned above, no right on the liquidation proceeds.

VII. General provisions

16.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

VIII. Definitions

17. The following capitalised terms used in these Articles shall have the following meanings:

Articles has the meaning given in article 1.

Business Day means a day (other than a Saturday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in the United States of America or in Luxembourg.

Company has the meaning given in article 1.

Final Mandatory Redemption Date has the meaning given in article 5.7.

General Profit Account has the meaning given in article 14.1.

Law has the meaning given in article 1.

Legal Reserve Account has the meaning given in article 14.1.

MRPS has the meaning given in article 5.1.

MRPS Coupon Entitlement or Coupon means the right conferred to the MRPS Shareholder(s) as a class to receive out of the profits of the Company available for distribution by way of a cumulative preferred dividend on the nominal amount plus attached share premium equal to (i) 2.65% in 2012 and, thereafter the amount of allocable interest on the MRPS Investment, (ii) minus the allocable margin of fifteen basis points (15bps) as to be confirmed and/or adjusted as required by the Luxembourg tax authorities, (iii) minus any foreign currency exchange loss realized by the Company in its United States Dollar books in respect of the interest paid on the MRPS Investment, (iv) plus any foreign currency exchange gain realized by the Company in its United States Dollar books in respect of the interest paid on the MRPS Investment.

MRPS Investment means with respect to any class of MRPS, the sum of any and all financial assets acquired (including but not limited to that certain receivable the Company owns on Cameco Deutschland Investments GmbH) which the Company has financed out of the proceeds received from the issuance of the MRPS of that class.

MRPS Profit Account has the meaning given in article 14.1.

MRPS Shareholder(s) has the meaning given in article 5.3.

MRPS Share Premium Reserve Accounts has the meaning given in article 5.2.

Ordinary Shareholder(s) has the meaning given in article 5.3.

Ordinary Shares has the meaning given in article 5.1.

Ordinary Shares Share Premium Reserve Account has the meaning given in article 5.2.

Preference Shares has the meaning given in article 5.1.

Preference Shares Profit Account has the meaning given in article 14.1.

Preference Shares Reserve Account has the meaning given in article 5.2.

Preference Shareholder(s) has the meaning given in article 5.3.

Profit Account means the MRPS Profit Account and the General Profit Account.

Shareholders has the meaning given in article 5.1.

Shares has the meaning given in article 5.1."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually and with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued Preference Shares and MRPS in the Share register of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 6600.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Where of the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le troisième jour d'octobre,

Par-devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Cameco Corporation, une société constituée selon les lois du Canada, dont le siège social se situe au 2121, Eleventh Street West, Saskatoon, Saskatchewan, Canada S7M1J3,

étant l'associé unique (l'Associé Unique) de Camlux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.791 (la Société).

La Société a été constituée le 16 octobre 2009, suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 11 novembre 2009 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2206 (les Statuts). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Martine Schaeffer daté du 3 avril 2012, publié le 22 mai 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1271.

L'Associé Unique est valablement représenté par Mr Gianpiero SADDI, employé privé, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer (i) une nouvelle classe de parts sociales désignées ci-après les parts préférentielles (les Parts Préférentielles), (ii) onze nouvelles classes de parts sociales désignées de la manière suivante: les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 1 (en abrégé les PSPOR Classe 1), les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 2 (en abrégé les PSPOR Classe 2), les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 3 (en abrégé les PSPOR Classe 3), les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 4 (en abrégé les PSPOR Classe 4), les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 5 (en abrégé les PSPOR Classe 5), les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 6 (en abrégé les PSPOR Classe 6), les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 7 (en abrégé les PSPOR Classe 7), les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 8 (en abrégé les PSPOR Classe 8), les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 9 (en abrégé les PSPOR Classe 9), les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 10 (en abrégé les PSPOR Classe 10), les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 11 (en abrégé les PSPOR Classe 11 et avec les PSPOR des classes 1 à 10, les PSPOR) dont les

droits et les obligations sont détaillés dans les statuts de la Société modifiés, tels qu'ils seront implémentés par le présent acte, (iii) un compte de prime d'émission dans les livres de la Société rattaché à chaque nouvelle classe de PSOR. Ces droits et obligations diffèrent des droits et obligations des parts sociales existantes de la Société, qui seront désormais requalifiées comme parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent vingt mille dollars américains (USD 120,000),

afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-deux millions quatre-vingt-quatorze mille deux cent cinquante-deux dollars américains (USD 32.094.252,-)

à un montant de trente-deux millions deux cent quatorze mille deux cent cinquante-deux dollars américains (USD 32.214.252,-),

par l'émission de dix mille (10.000) Parts Préférentielles, dix mille (10.000) PSPOR Classe 1, de dix mille (10.000) PSPOR Classe 2, dix mille (10.000) PSPOR Classe 3, dix mille (10.000) PSPOR Classe 4, dix mille (10.000) PSPOR Classe 5, dix mille (10.000) PSPOR Classe 6, dix mille (10.000) PSPOR Classe 7, dix mille (10.000) PSPOR Classe 8, dix mille (10.000) PSPOR Classe 9, dix mille (10.000) PSPOR Classe 10, dix mille (10.000) PSPOR Classe 11, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et l'entière libération de l'augmentation du capital social de la Société comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare renoncer à tout droit de souscription préférentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de l'augmentation de capital décrite ci-dessus.

Cameco NUKEM Holdings LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois du Delaware, aux soins de Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA, dûment représentée par Mr Gianpiero SADDI, employé privé, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire à toutes les PSOR et les Parts Préférentielles nouvellement émises, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune et libère intégralement ces PSOR et ces Parts Préférentielles par un apport en numéraire d'un montant total de cent quarante et un millions trois cent sept mille huit cent quarante-cinq dollars américains (USD 141.307.845), soit l'équivalent en dollars américains de cent dix millions dix mille euros (EUR 110.010.000) sur base du taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 26 septembre 2012, selon lequel EUR 1 équivaut à USD 1.2845 (le Taux de Change) et qui sera affecté de la manière suivante:

- un montant de cent vingt mille dollars américains (USD 120.000) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société;
- un montant de douze millions huit cent trente-quatre mille dollars américains (USD 12.834.000) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux PSPOR Classe 1;
- un montant de douze millions huit cent trente-quatre mille dollars américains (USD 12.834.000) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux PSPOR Classe 2;
- un montant de douze millions huit cent trente-quatre mille dollars américains (USD 12.834.000) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux PSPOR Classe 3;
- un montant de douze millions huit cent trente-quatre mille dollars américains (USD 12.834.000) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux PSPOR Classe 4;
- un montant de douze millions huit cent trente-quatre mille dollars américains (USD 12.834.000) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux PSPOR Classe 5;
- un montant de douze millions huit cent trente-quatre mille dollars américains (USD 12.834.000) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux PSPOR Classe 6;
- un montant de douze millions huit cent trente-quatre mille dollars américains (USD 12.834.000) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux PSPOR Classe 7;
- un montant de douze millions huit cent trente-quatre mille dollars américains (USD 12.834.000) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux PSPOR Classe 8;
- un montant de douze millions huit cent trente-quatre mille dollars américains (USD 12.834.000) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux PSPOR Classe 9;
- un montant de douze millions huit cent trente-quatre mille dollars américains (USD 12.834.000) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux PSPOR Classe 10;
- un montant de douze millions huit cent trente-quatre mille dollars américains (USD 12.834.000) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux PSPOR Classe 11;

- un montant de mille huit cent quarante-cinq dollars américains (USD 1.845) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Préférentielles; et

- un montant de douze mille dollars américains (USD 12.000) sera affecté au compte de réserve légale de la Société.

Le montant total de cent quarante et un millions trois cent sept mille huit cent quarante-cinq dollars américains (USD 141.307.845) est à la libre disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier et reformuler les Statuts dans leur intégralité, de sorte qu'ils ont désormais la teneur suivante:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Camlux S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des Associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-deux millions deux cent quatorze mille deux cent cinquante-deux dollars américains (USD 32.214.252,-), représenté par trente-deux millions quatre-vingt-quatorze mille deux cent cinquante-deux (32.094.252) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), ayant une valeur nominale d'un dollar américain

(USD 1,-) chacune, dix mille (10.000) parts sociales préférentielles (les Parts Préférentielles), ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, et dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 1 (les PSPOR Classe 1), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 2 (les PSPOR Classe 2), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 3 (les PSPOR Classe 3), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 4 (les PSPOR Classe 4), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 5 (les PSPOR Classe 5), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 6 (les PSPOR Classe 6), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 7 (les PSPOR Classe 7), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 8 (les PSPOR Classe 8), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 9 (les PSPOR Classe 9), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 10 (les PSPOR Classe 10), dix mille (10.000) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables de classe 11 (les PSPOR Classe 11 et avec les PSPOR des Classe 1 à 10, les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Préférentielles, les Parts) ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes sous forme nominative, souscrites et entièrement libérées.

5.2. Les Associés peuvent décider de créer des comptes de réserve et/ou de prime d'émission éventuellement liés aux catégories de Parts définies ci-dessus. La Société conservera un compte de primes d'émission pour les PSPOR (le Compte de Réserve de Primes d'Emission PSPOR) en dollars américains sur lequel sera comptabilisé le montant ou la valeur des primes d'émission payées pour les PSPOR. Les montants enregistrés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves de la Société uniquement distribuables aux Associés PSPOR. La Société conservera un compte de primes d'émission pour les Parts Préférentielles (le Compte de Réserve des Parts Préférentielles) en dollars américains sur lequel sera comptabilisé le montant ou la valeur des primes d'émission payées pour les Parts Préférentielles. Les montants enregistrés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves de la Société uniquement distribuables aux Associés Préférentiels. La Société conservera un compte de primes d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (le Compte de Réserve de Primes d'Emission Ordinaire) en dollars américains sur lequel sera comptabilisé le montant ou la valeur des primes d'émission payées pour les Parts Sociales Ordinaires. Les montants enregistrés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves distribuables de la Société.

5.3. Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires seront les seuls à bénéficier de tous les droits liés à la prime d'émission (le cas échéant) payée pour la souscription aux Parts Sociales Ordinaires (les Associés Ordinaires). Les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles seront les seuls à bénéficier de tous les droits liés à la prime d'émission (le cas échéant) payée pour la souscription aux Parts Préférentielles (les Associés Préférentiels). Les détenteurs de PSPOR seront les seuls à bénéficier de tous les droits liés à la prime d'émission (le cas échéant) payée pour la souscription aux PSPOR (les Associés PSPOR et avec les Associés Ordinaires et les Associés Préférentiels les Associés et individuellement, un Associé).

5.4. Conformément à la loi, la Société peut acquérir ou racheter ses propre Parts à condition que la Société dispose de réserves suffisantes distribuables à ces fins ou que le rachat résulte d'une diminution du capital social de la Société.

5.5. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Si un Associé PSPOR ou un Associé Ordinaire ou un Associé Préférentiel détient également d'autres titres dans la Société, il sera considéré comme un seul Associé pour les exigences requises par la Loi.

5.6. Toutes les PSPOR (et non les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Préférentielles) sont émises sous forme de parts sociales rachetables et conformément à la Loi, la Société peut acquérir ou racheter ses propres PSPOR à condition de disposer de réserves suffisantes distribuables à ces fins ou que le rachat résulte d'une diminution du capital social de la Société. Les présents statuts gouverneront le rachats des PSPOR par la Société.

5.7. Dans la mesure de la Loi, la Société devra, sur initiative du Conseil, racheter ou acquérir et ensuite annuler toutes (et non une partie des) les PSPOR d'une classe particulière encore en circulation à cette date, au plus tard 10 ans après l'émission de ladite classe de PSPOR (la Dernière Date de Rachat des PSPOR).

5.8. Sous réserve du présent Article 5, et nonobstant la Dernière Date de Rachat des PSPOR, la Société peut à tout moment racheter les PSPOR d'une classe particulière en envoyant un avis à tous les Associés PSPOR au moins six (6) jours à l'avance, mentionnant la date de rachat prévue (qui doit être un Jour Ouvrable) et le prix de rachat y compris un calcul raisonnablement détaillé tel que prévu au présent Article 5.

5.9. En contrepartie du rachat ou de l'acquisition desdites PSPOR d'une classe particulière par la Société en vertu du présent Article 5, les Associés PSPOR recevront un montant (en numéraire ou en nature (qui peut se faire par l'émission d'autres parts de la Société)) qui sera le moins élevés (i) du montant original de la valeur nominale des PSPOR y compris toute prime d'émission et le Coupon cumulé à la date de rachat, tel que figurant sur le Compte de Profits PSPOR de ladite classe diminué par toute perte liée à la conversion de devises réalisée par la Société dans ses livres en dollars américains sur le remboursement de l'Investissement PSPOR et augmenté de tout bénéfice lié à la conversion de devises réalisée par la Société dans ses livres en dollars américains sur le remboursement de l'Investissement PSPOR et (ii) de la juste valeur marchande de l'Investissement PSPOR et l'intérêt cumulé à la date de rachat, augmenté de un pourcent (1%) du montant original de la valeur nominative des PSPOR et de la prime d'émission au moment de l'émission des PSPOR.

5.10. Les PSPOR rachetées seront annulées immédiatement après le rachat grâce à une résolution de l'assemblée générale des Associés statuant sur ledit rachat, le capital social et la prime d'émission représentés par les PSPOR sera

réduit conformément. Parallèlement, les PSPOR pourront être échangées contre des Parts Sociales Ordinaires et/ou de nouvelles PSPOR.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés.

Lorsque la Société a un Associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un Associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des Associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins deux (2) gérants de catégorie A (ci-après les Gérants de Catégorie A) et d'au moins un (1) gérant de catégorie B (ci-après le Gérant de Catégorie B) nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être Associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des Associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux Associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler à condition qu'une telle réunion soit initiée à Luxembourg et que tout gérant ne doive pas participer à une telle réunion du Conseil depuis le Canada. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B pour des montants allant jusqu'à deux cent cinquante mille dollars américains (USD 250.000,-) (ou l'équivalent en devise étrangère), et par les signatures conjointes de deux Gérants de Catégorie A pour les montants supérieurs à deux cent cinquante mille dollars américains (USD 250.000,-) (ou l'équivalent en devise étrangère).

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des Associés et Résolutions circulaires des Associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des Associés sont adoptées en assemblée générale des Associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés), lorsque le nombre des Associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq.

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les Associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les Associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, Associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement unanime des Associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des Associés est réduit à un (1), l'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux Associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'Associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'Associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des Associés envers la Société.

12.3. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les Associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Généralités

La Société ouvrira:

- (a) un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale);
 - (b) un compte de profits pour les PSPOR (le Compte de Profits PSPOR);
 - (c) un compte de profits pour les Parts Préférentielles (le Compte de Profits Préférentiel)
 - (d) un compte général de profits (le Compte Général de Profits) (qui n'est pas un Compte de Profits PSPOR);
- tous libellés en dollars américains (USD).

14.2 Affectation des bénéfices

Les Associés détermine l'affectation du solde des bénéfices nets annuels tel qu'il apparaît dans les comptes annuels de la Société selon l'ordre suivant:

- (a) premièrement, en apurant les pertes (reportées), le cas échéant;
- (b) deuxièmement, un montant correspondant à 5% des bénéfices distribuables selon la loi sera affecté au Compte de Réserve Légale, jusqu'à ce que le montant total affecté au Compte de Réserve Légale soit égal à 10% du capital social émis de la Société;
- (c) troisièmement, pour chaque exercice social et conformément au droit luxembourgeois, le montant, le cas échéant, (i) du Droit au Coupon PSPOR cumulé mais non payé qui n'a pas été entièrement affecté au Compte de Profits PSPOR en raison de fonds insuffisants lors d'un exercice social précédent et/ou (ii) pour chaque exercice social, tout montant qui a été retiré du Compte de Profits PSPOR du fait de l'affectation des pertes à ce compte, sera affecté au Compte de Profits PSPOR;
- (d) quatrièmement, pour chaque exercice social, un montant équivalent au Droit au Coupon PSPOR pour ledit exercice social sera affecté au Compte de Profits PSPOR;
- (e) cinquièmement, un dividende préférentiel pour chaque Part Préférentielle de cinq pour cent (5%) par an sur la valeur nominale d'une Part Préférentielle sera affecté au Compte de Profits Préférentiel; et
- (f) enfin, le solde des bénéfices après affectation conformément au paragraphe (a) à (e) inclus sera affecté au Compte Général de Profits.

14.3 Dividendes intérimaires

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (a) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (b) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves suffisants (y compris la prime d'émission) au sens de la Loi, sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables au sens de la Loi, et diminué des pertes reportées et les sommes à affecter au Compte de Réserve Légale et en tenant compte de toute distribution de dividende intermédiaire faite au préalable lors dudit exercice social;
- (c) le Conseil doit décider de déclarer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois de la date des comptes intérimaires; et
- (d) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés par la distribution d'un dividende intermédiaire, compte tenu des actifs de la Société.

14.4 Distributions

Aucun dividende ni dividende intermédiaire ne sera distribué aux Associés Ordinaires ni aux Associés Préférentiels tant que (i) tout Droit au Coupon PSPOR cumulé mais non payé ou tout montant dû en vertu du présent Article 14 sur des exercices sociaux précédents n'a pas été payé conformément aux présents Statuts et (ii) tout Droit au Coupon PSPOR pour l'exercice social en cours n'a pas été payé, que le Coupon soit ou non cumulé à la date de la proposition de distribution aux Associés Ordinaires.

Le dividende annuel réalisé lors d'un exercice social sera déclaré par une résolution adoptée en Assemblée Générale et toute distribution liée faite aux Associés exclura tout dividende intermédiaire déclaré par le Conseil pour le même exercice social.

Tout Associé, ayant droit à un dividende annuel ou, le cas échéant, un dividende intermédiaire, peut décider que ledit dividende intermédiaire courre et soit payé à une date ultérieure.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois-quarts du capital social. Les Associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Lors de la dissolution de la Société, les Associés PSPOR auront un rang inférieur à toutes les dettes de la Société mais un rang supérieur par rapport aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires lors de la distribution du boni de liquidation.

15.3. Le boni, après réalisation de l'actif et règlement du passif, sera distribué aux Associés dans l'ordre suivant:

(i) premièrement, si des PSPOR sont encore en circulation, le(s) détenteur(s) de PSPOR auront un droit préférentiel à un paiement d'un montant équivalent au montant auquel le(s) détenteur(s) de PSPOR auraient droit en vertu de l'article 5.9 si les PSPOR détenues par le(s) détenteur(s) de PSPOR avaient été rachetées au moment de la distribution aux associés prévue par cet article 15.3.

(ii) deuxièmement, si des Parts Préférentielles sont encore en circulation, le(s) Associé Préférentiels auront un droit préférentiel:

(a) au remboursement de l'apport en contrepartie duquel les Parts Préférentielles ont été émises (valeur nominale et prime d'émission liée le cas échéant); et

(b) au paiement de tout dividende cumulé mais non payé auquel ils ont droit en tant que détenteurs de Parts Préférentielles.

(iii) enfin, tout boni sera affecté au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires.

En conséquence des dispositions précédentes, le(s) détenteur(s) de PSPOR et els Associés Préférentiels n'ont aucun droit au boni de liquidation en dehors des droits préférentiels mentionnés ci-dessus.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les Associés.

VIII. Définitions

17. Les termes définis suivants utilisés dans les présents Statuts auront la signification suivante:

Statuts a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi ou jour férié) lors duquel les banques commerciales sont généralement ouvertes pour affaires aux Etats-Unis d'Amérique ou à Luxembourg.

Société a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Dernière Date de Rachat Obligatoire a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.7.

Compte Général de Profits a la signification qui lui est attribuée à l'article 14.1.

Loi a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Compte de Réserve Légale a la signification qui lui est attribuée à l'article 14.1.

PSPOR a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

Droit au Coupon PSPOR ou Coupon signifie le droit conféré aux Associés PSPOR en tant que catégorie, de recevoir à partir des bénéfices de la Société disponibles pour distribution un dividende préférentiel cumulé sur la valeur nominale et la prime liée équivalent (i) 2,65% en 2012 et, ensuite, au montant de l'intérêt applicable à l'Investissement PSPOR, (ii) moins la marge applicable de quinze points de base (15 bps) telle que confirmée et/ou ajustée si nécessaire par les autorités fiscales luxembourgeoises, (iii) moins toute perte liée au taux de change réalisée par la Société dans ses livres en dollars américains dans le cadre de l'intérêt payé sur l'Investissement PSPOR, (iv) plus tout bénéfice lié au taux de change réalisé par la Société dans ses livres en dollars américains dans le cadre de l'intérêt payé sur l'Investissement PSPOR.

Investissement PSPOR signifie la somme de tous les actifs financiers acquis (y compris notamment une créance certaine que la société détient envers Cameco Deutschland Investments GmbH) financés par la Société grâce au revenu de l'émission de PSPOR.

Compte de Profits PSPOR a la signification qui lui est attribuée à l'article 14.1.

Associé(s) PSPOR a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.3.

Compte de Réserve de Primes d'Emission PSPOR a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Associé(s) Ordinaire(s) a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.3.

Parts Sociales Ordinaires a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

Compte de Réserve de Primes d'Emission Ordinaire a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Parts Préférentielles a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1. Compte de Profits Préférentiel a la signification qui lui est attribuée à l'article 14.1.

Compte de Réserve des Parts Préférentielles a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.2.

Associé(s) Préférentiel(s) a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.3.

Comptes de Profits signifie le Compte de Profits PSPOR et le Compte Général de Profit.

Associés a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1. Parts Sociales a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité accordés à tout gérant de la Société, agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution, afin de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des Parts Préférentielles et des PSPOR nouvellement émises dans le registre des Parts de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 6600.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 octobre 2012. LAC/2012/46366. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151547/900.

(120200372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Soloco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 168, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 43.967.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/11/2012.

Référence de publication: 2012152655/10.

(120201300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Sonora Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 124.140.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152656/10.

(120201422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Store Merl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 246, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 67.793.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STORE MERL

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012152665/12.

(120201425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Sud Loisirs Caravanes S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, 25, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 98.320.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152666/10.

(120201168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Sonora Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 124.140.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152657/10.

(120201423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Sonora Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 124.140.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152658/10.

(120201424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Sybelle SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 160.897.

—
EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2012152670/12.

(120200714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Sorbatim S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8248 Mamer, 2, Op Paasseleck.
R.C.S. Luxembourg B 64.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152659/9.

(120201353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

SPL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 143.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152661/10.

(120201308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

T.R.A.D. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4845 Rodange, 15, rue Joseph Philippart.
R.C.S. Luxembourg B 54.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2012152671/11.

(120201116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

F2O S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 172.822.

STATUTS

L'an deux mille douze,
le sept novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

Monsieur Frédéric OTTO, Directeur de banque, demeurant au 41 rue Siggy vu Letzebuerg, L-1993 Luxembourg,
ici représenté par:

Madame Emilie BOVRISSE employée privée avec adresse professionnelle au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 17 octobre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle mandataire, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme que la personne prémentionnée déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de «F2O S.A.» (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet, dans le cadre de toutes activités permises à une Société de Participations Financières.

Art. 4. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000,-EUR) représenté par trois mille (3'000) actions ordinaires d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 11 juin de chaque année à 09.00 heures. Si ce jour est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le premier président pourra être nommé par la première assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en juin 2013.

Souscription et Libération

Toutes les trois mille (3.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500,-EUR) par action ont été souscrites par Monsieur Frédéric OTTO, prénommé, en sa qualité d'actionnaire unique.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en numéraire, de sorte que la somme d'UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille deux cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et le nombre des commissaires à un (1).

2. La personne suivante a été nommée administrateur unique, conformément à l'article 51 de loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 25 août 2006:

Monsieur Gabriel JEAN, juriste, né à Arlon (Belgique), le 05 avril 1967, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

3. A été nommée commissaire aux comptes:

la société «MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.», une société à responsabilité limitée soumise aux lois luxembourgeoises, établie et ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145 419).

4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2016.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

5. L'adresse de la Société est établie au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous le notaire instrumentant.

Signé: E. BOVRISSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 novembre 2012. Relation: EAC/2012/14704. Reçu soixante-quinze Euros (75,-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012151701/223.

(120200318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Tilsitt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 127.209.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Pour Tilsitt Luxembourg S.à r.l.

Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2012152679/13.

(120200823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

SPL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 143.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152662/10.

(120201309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

SPL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 143.747.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152663/10.

(120201310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Tilsitt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 127.209.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Pour Tilsitt Luxembourg S.à r.l.

Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2012152680/13.

(120200824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Sunview S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 72.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152668/9.

(120201031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Telco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 159.811.

Les comptes annuels pour la période du 8 mars 2011 (date de constitution) au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152674/11.

(120201193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

TalkBusiness S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2152 Luxembourg, 32C, rue Antoine François Van der Meulen.
R.C.S. Luxembourg B 110.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152672/9.

(120200721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Travelport (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.976.275,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 118.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152682/11.

(120201027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Travelport Investor (Luxembourg) Partnership S.E.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.073.826.811,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 143.470.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152683/11.

(120201028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Travelport Investor (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 119.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152684/11.

(120201026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Triptoleme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 45.821.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152685/10.

(120201452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Global Blue Management & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 169.360.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE,

ON THE FIFTEENTH DAY OF THE MONTH OF NOVEMBER,

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr Wolfgang Zettel, with professional address at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, acting as delegate of the Board of Managers of Global Blue Management GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg by deed of M^e Blanche Moutrier, notary, on 12 June 2012 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1539 on 20 June 2012, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (the "RCS") under number B 169.311, (the "GP"), acting as manager (associé commandité) of Global Blue Management & Co S.C.A., a société en commandite par actions incorporated by deed of M^e Blanche Moutrier, notary, on 12 June 2012 published in Mémorial number 1540 on 20 June 2012, its articles of incorporation having been amended for the last time by a deed of M^e Cosita Delvaux on 30 August 2012, published in the Mémorial of 2 October 2012, number 2441, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, and registered with RCS under number B 169.360, (the "Company"),

represented by M^e Maryline ESTEVES, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to the decision of the delegate of the GP dated 7 November 2012 (the "Delegate Decision"), a copy of which is attached hereto to be registered with the present deed, and asked the undersigned notary to record as follows: (I) On 7 November 2012, pursuant to the Delegate Decision, the Company has issued at fair market value one thousand six hundred (1,600) fully paid Category MI Shares of different Classes (namely one hundred and sixty (160) shares in Class A-MI, one hundred and sixty (160) shares in Class B-MI, one hundred and sixty (160) shares in Class C-MI, one hundred and sixty (160) shares in Class D-MI, one hundred and sixty (160) shares in Class E-MI, one hundred and sixty (160) shares in Class F-MI, one hundred and sixty (160) shares in Class G-MI, one hundred and sixty (160) shares in Class H-MI, one hundred and sixty (160) shares in Class I-MI and one hundred and sixty (160) shares in Class J-MI) of a nominal value of ten Euro cents (€0.10), for a total issue price of one thousand six hundred Euro (€1,600) to the subscriber set forth in the Delegate Decision. The issue price has been fully paid through the payment in cash, an amount equal to the nominal value of the shares so issued having been allocated to the share capital and the balance to the share premium.

(II) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of one hundred sixty Euro (€160) by the issue of a total of one thousand six hundred (1,600) Category MI Shares of different Classes in the Company as set out above and the paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

5.1.2. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of seven hundred and two thousand five hundred three Euro and ninety cents (EUR702,503.90) divided into 7,025,038 Ordinary Shares of different Classes (namely Class A, B, C, D, E, F, G, H, I, and J) and Categories and one (1) Management Share, each Share with a par value of ten Euro cent (EUR0.10).

5.1.3. The Ordinary Shares of each Class are sub-divided into three (3) categories of Shares, namely the Categories II (Categories A-II to J-II), Categories MI (Categories A-MI to J-MI) and the Categories MS (Categories A-MS to J-MS), with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation, as follows:

- Seven hundred and two thousand five hundred and thirty-five (702,535) Class A Shares divided into five hundred and eighty-two thousand four hundred and nine (582,409) Category A-II Shares, thirty-two thousand three hundred twenty-six (32,326) Category A-MI Shares and eighty-seven thousand eight hundred (87,800) Category A-MS Shares issued;

- Seven hundred and two thousand five hundred and thirty-one (702,531) Class B Shares divided into five hundred and eighty-two thousand four hundred and nine (582,409) Category B-II Shares, thirty-two thousand three hundred seventeen (32,317) Category B-MI Shares and eighty-seven thousand eight hundred and five (87,805) Category B-MS Shares issued;

- Seven hundred and two thousand five hundred twenty-five (702,525) Class C Shares divided into five hundred and eighty-two thousand four hundred and nine (582,409) Category C-II Shares, thirty-two thousand three hundred nine (32,309) Category C-MI Shares and eighty-seven thousand eight hundred and seven (87,807) Category C-MS Shares issued;

- Seven hundred and two thousand five hundred eighteen (702,518) Class D Shares divided into five hundred and eighty-two thousand four hundred and nine (582,409) Category D-II Shares, thirty-two thousand three hundred seven (32,307) Category D-MI Shares and eighty-seven thousand eight hundred and two (87,802) Category D-MS Shares issued;

- Seven hundred and two thousand five hundred six (702,506) Class E Shares divided into five hundred and eighty-two thousand four hundred and nine (582,409) Category E-II Shares, thirty-two thousand three hundred five (32,305) Category E-MI Shares and eighty-seven thousand seven hundred ninety-two (87,792) Category E-MS Shares issued;

- Seven hundred and two thousand four hundred ninety-six (702,496) Class F Shares divided into five hundred and eighty-two thousand four hundred and nine (582,409) Category F-II Shares, thirty-two thousand three hundred one (32,301) Category F-MI Shares and eighty-seven thousand seven hundred eighty-six (87,786) Category F-MS Shares issued;

- Seven hundred and two thousand four hundred eighty-nine (702,489) Class G Shares divided into five hundred and eighty-two thousand four hundred and nine (582,409) Category G-II Shares, thirty-two thousand two hundred ninety-four (32,294) Category G-MI Shares eighty-seven thousand seven hundred eighty-six (87,786) Category G-MS Shares issued;

- Seven hundred and two thousand four hundred eighty-three (702,483) Class H Shares divided into five hundred and eighty-two thousand four hundred and nine (582,409) Category H-II Shares, thirty-two thousand two hundred ninety-two (32,292) Category H-MI Shares and eighty-seven thousand seven hundred eighty-two (87,782) Category H-MS Shares issued;

- Seven hundred and two thousand-four hundred seventy-nine (702,479) Class I Shares divided into five hundred and eighty-two thousand four hundred and nine (582,409) Category I-II Shares thirty-two thousand two hundred eighty-five (32,285) Category I-MI Shares and eighty-seven thousand seven hundred eighty-five (87,785) Category I-MS Shares issued; and

- Seven hundred and two thousand four hundred seventy-six (702,476) Class J Shares divided into five hundred and eighty-two thousand four hundred and nine (582,409) Category J-II Shares, thirty-two thousand two hundred seventy-nine (32,279) Category J-MI Shares and eighty-seven thousand seven hundred eighty-eight (87,788) Category J-MS Shares issued;

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,400.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed of record is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading the present deed of record the representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE,

LE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE,

par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

M. Wolfgang Zettel, ayant son adresse professionnelle au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, agissant en qualité de délégué du Conseil de Gérance de Global Blue Management GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée le 12 juin 2012 en vertu des lois luxembourgeoises suivant acte reçu du notaire Me Blanche Moutrier, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1539 du 20 juin 2012, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 169.311, (la «GP»), agissant en qualité d'associé commandité de Global Blue Management & Co S.C.A., une société en commandite par actions constituée le 12 juin 2012 suivant acte reçu du notaire M^e Blanche Moutrier, publié au Mémorial numéro 1540 du 20 juin 2012, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 30 août 2012 suivant acte reçu du notaire M^e Cosita Delvaux, publié au Mémorial du 2 octobre 2012, numéro 2441, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 169.360, (la «Société»),

représentée par M^e Maryline ESTEVES, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de la décision du délégué de la GP en date du 7 novembre 2012 (la «Décision du Délégué»), dont une copie est annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui, et a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit: (II) Le 7 novembre 2012, en vertu de la Décision du Délégué, la Société a émis à la juste valeur de marché mille six cents (1.600) Actions de Catégorie MI de Classes différentes entièrement libérées (à savoir cent soixante (160) actions de Classe A-MI, cent soixante (160) actions de Classe B-MI, cent soixante (160) actions de Classe C-MI, cent soixante (160) actions de Classe D-MI, cent soixante (160) actions de Classe E-MI, cent soixante (160) actions de Classe F-MI, cent soixante (160) actions de Classe G-MI, cent soixante (160) actions de Classe H-MI, cent soixante (160) actions de Classe I-MI et cent soixante (160) actions de Classe J-MI) d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 €), pour un prix total d'émission de mille six cents euros (1.600

€) au souscripteur énoncé dans la Décision du Délégué. Le prix d'émission a été entièrement payé en numéraire, un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises ayant été alloué au capital social et le solde, à la prime d'émission.

(II) En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté d'un montant total de cent soixante euros (160 €) par l'émission d'un total de mille six cents (1.600) Actions de Catégorie MI de Classes différentes dans la Société tel qu'indiqué ci-dessus, et le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société a été modifié afin qu'il ait la teneur suivante:

5.1.3. La Société a un capital émis entièrement libéré de sept cent deux mille cinq cent trois euros et quatre-vingt-dix centimes d'euro (702.503,90 €) divisé en 7.025.038 Actions de Commanditaire de différentes Classes (à savoir Classe A, B, C, D, E, F, G, H, I, et J) et Catégories et une (1) Action de Commandité, chaque Action ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 €).

5.1.4. Les Actions de Commanditaire de chaque Classe sont sous-divisées en trois (3) catégories d'Actions, à savoir les Catégories II (Catégories A-II à J-II), Catégories MI (Catégories A-MI à J-MI) et les Catégories MS (Catégories A-MS à J-MS), avec des tels droits et obligations tel qu'indiqué dans les présents Statuts comme suit:

- sept cent deux mille cinq cent trente-cinq (702.535) Actions de Classe A divisées en cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent neuf (582.409) Actions de Catégorie A-II, trente-deux mille trois cent vingt-six (32.326) Actions de Catégorie A-MI et quatre-vingt-sept mille huit cents (87.800) Actions de Catégorie A-MS émises;

- sept cent deux mille cinq cent trente et une (702.531) Actions de Classe B divisées en cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent neuf (582.409) Actions de Catégorie B-II, trente-deux mille trois cent dix-sept (32.317) Actions de Catégorie B-MI et quatre-vingt-sept mille huit cent cinq (87.805) Actions de Catégorie B-MS émises;

- sept cent deux mille cinq cent vingt-cinq (702.525) Actions de Classe C divisées en cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent neuf (582.409) Actions de Catégorie C-II, trente-deux mille trois cent neuf (32.309) Actions de Catégorie C-MI et quatre-vingt-sept mille huit cent sept (87.807) Actions de Catégorie C-MS émises;

- sept cent deux mille cinq cent dix-huit (702.518) Actions de Classe D divisées en cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent neuf (582.409) Actions de Catégorie D-II, trente-deux mille trois cent sept (32.307) Actions de Catégorie D-MI et quatre-vingt-sept mille huit cent deux (87.802) Actions de Catégorie D-MS émises;

- Sept cent deux mille cinq cent six (702.506) Actions de Classe E divisées en cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent neuf (582.409) Actions de Catégorie E-II, trente-deux mille trois cent cinq (32.305) Actions de Catégorie E-MI et quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-douze (87.792) Actions de Catégorie E-MS émises;

- Sept cent deux mille quatre cent quatre-vingt-seize (702.496) Actions de Classe F divisées en cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent neuf (582.409) Actions de Catégorie F-II, trente-deux mille trois cent une (32.301) Actions de Catégorie F-MI et quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-six (87.786) Actions de Catégorie F-MS émises;

- Sept cent deux mille quatre cent quatre-vingt-neuf (702.489) Actions de Classe G divisées en cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent neuf (582.409) Actions de Catégorie G-II, trente-deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze (32.294) Actions de Catégorie G-MI et quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-six (87.786) Actions de Catégorie G-MS émises;

- Sept cent deux mille quatre cent quatre-vingt-trois (702.483) Actions de Classe H divisées en cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent neuf (582.409) Actions de Catégorie H-II, trente-deux mille deux cent quatre-vingt-douze (32.292) Actions de Catégorie H-MI et quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-deux (87.782) Actions de Catégorie H-MS émises;

- Sept cent deux mille quatre cent soixante-dix-neuf (702.479) Actions de Classe I divisées en cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent neuf (582.409) Actions de Catégorie I-II, trente-deux mille deux cent quatre-vingt-cinq (32.285) Actions de Catégorie I-MI et quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-cinq (87.785) Actions de Catégorie I-MS émises; et

- Sept cent deux mille quatre cent soixante-seize (702.476) Actions de Classe J divisées en cinq cent quatre-vingt-deux mille quatre cent neuf (582.409) Actions de Catégorie J-II, trente-deux mille deux cent soixante-dix-neuf (32.279) Actions de Catégorie J-MI et quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-huit (87.788) Actions de Catégorie J-MS émises.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 1.400,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie aux présentes, le présent constat a été rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture du présent constat, le représentant de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. ESTEVES, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 novembre 2012. Relation: RED/2012/1518. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20 novembre 2012.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012151705/174.

(120200252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Tafi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelast.

R.C.S. Luxembourg B 43.833.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.

Signature

Référence de publication: 2012152686/11.

(120200794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

TDS Investor (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 28.479.600,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152690/11.

(120201029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Tous Travaux Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3429 Dudelange, 208, route de Burange.

R.C.S. Luxembourg B 118.807.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152698/9.

(120200768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Trierweiler S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 7, allée J.W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 84.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152699/10.

(120200850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

UK Students Isledon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 154.726.

Les comptes annuels pour la période du 27 juillet 2010 (date de constitution) au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012152700/11.

(120201190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Vianden Shop S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9415 Vianden, 1A, route de Bettel.
R.C.S. Luxembourg B 149.019.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vianden Shop S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012152703/11.

(120201437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

VPS Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 100.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 151.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul

Gérant de classe B

Référence de publication: 2012152713/11.

(120201141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Verewinkel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 39.393.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152708/10.

(120201420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

VIP Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5421 Erpeldange, 6, Nauwiss.
R.C.S. Luxembourg B 164.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152709/10.

(120200668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Virida Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.600.771,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Virida Holding I S.à r.l.

Représenté par M. Julien François

Gérant

Référence de publication: 2012152710/13.

(120200699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Macsteel Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 11.283.750,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.338.

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of October.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

- Perry Investments Holding Ltd., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at GTS Chamber, Road Town, Tortola, the British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1529945 ("Shareholder I"); and

- Jordana Holdings Ltd., a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at GTS Chamber, Road Town, Tortola, the British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 1530267 ("Shareholder II" and together with Shareholder I, the "Shareholders").

Hereby all represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

Such proxies having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing parties are the Shareholders of Macsteel Holdings Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25, Avenue de la Liberté, L-1012 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Me Carlo Wersandt, notary public established in Luxembourg, on 1 March 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 1128 of 26 May 2011, lastly amended by a deed enacted by Me Francis Kessler, prenamed, on 30 November 2011, published in the Mémorial C number 392 dated 14 February 2012 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159338 (the "Company").

II.- That the (i) 387,206 (three hundred eighty-seven thousand two hundred six) ordinary shares and (ii) 8,018 (eight thousand eighteen) class A shares, 8,018 (eight thousand eighteen) class B shares, 8,018 (eight thousand eighteen) class C shares, 8,018 (eight thousand eighteen) class D shares, 8,018 (eight thousand eighteen) class E shares, 8,018 (eight thousand eighteen) class F shares, 8,018 (eight thousand eighteen) class G shares, 8,018 (eight thousand eighteen) class H shares and 8,018 (eight thousand eighteen) class I shares, all having a nominal value of USD 25.- (twenty-five United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Redemption by the Company of all (i) the 7,636 (seven thousand six hundred thirty-six) class I shares held by Perry Investments Holding and (ii) the 382 (three hundred eighty-two) class I shares held by Jordana Holdings Ltd., with a nominal value of USD 25.- (twenty-five United States Dollars) each;

3. Immediate cancellation of all the 8,018 (eight thousand eighteen) class I shares and subsequent decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 200,450.- (two hundred thousand four hundred fifty United States Dollars);
4. Subsequent amendment of article 4. of the articles of association of the Company;
5. Delegation, to the board of managers of the Company, of the power to determine the practicalities of the repayment of the amount due to the shareholders of the Company further to the decrease of capital described in resolution 3. above; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed on the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved that the Company redeems 8,018 (eight thousand eighteen) of its own class I shares (the "Class I Shares"), representing the entirety of the Class I Shares from its Shareholders (the "Redemption of Shares").

The Redemption of Shares is made as follows:

- Redemption of the 7,636 (seven thousand six hundred thirty-six) class I shares, with a nominal value of USD 25.- (twenty-five United States Dollars) each, currently held by Shareholder I, at a global redemption price of USD 333,801,197.- (three hundred thirty-three million eight hundred one thousand one hundred ninety-seven United States Dollars) (the "Redemption Price I"); and
- Redemption of the 382 (three hundred eighty-two) class I shares, with a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each, currently held by Shareholder II, at a global redemption price of USD 16,698,803.- (sixteen million six hundred ninety-eight thousand eight hundred three United States Dollars) (the "Redemption Price II" and together with the Redemption Price I, the "Redemption Price").

It was noted that an interim statement of accounts as prepared by the board of managers and approved by the Shareholders dated 30 September 2012 (the "Accounts") is showing the existence of sufficient distributable funds for the Redemption of Shares and notably to satisfy the Redemption Price.

It is resolved that the Redemption Price I shall be paid to the Shareholder I and that that the Redemption Price II shall be paid to the Shareholder II (the "Repayment").

Third resolution:

It is unanimously resolved, in accordance with the provisions of article 7 of the Company's articles of association, to cancel the Class I Shares with immediate effect, further to the Redemption of Shares by the Company such as described above

As a result of the aforesaid cancellation of the Class I Shares, the Company's share capital shall be decreased by an amount of USD 200,450.- (two hundred thousand four hundred fifty United States Dollars).

As a consequence of the foregoing, it is also resolved to decrease the legal reserve of the Company by an amount of USD 20,045.- (twenty thousand forty-five United States Dollars).

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is resolved to amend article 4 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 4.** The Company's share capital is set at USD 11,283,750.- (eleven million two hundred eighty-three thousand seven hundred fifty United States Dollars), represented by 451,350 (four hundred fifty-one thousand three hundred fifty) shares with a nominal value of USD 25. - (twenty-five United States Dollars) each, divided into (i) 387,206 (three hundred eighty-seven thousand two hundred six) ordinary shares (the "Ordinary Shares") and (ii) eight classes of shares as follows:

- 8,018 (eight thousand eighteen) class A shares (the "Class A Shares");
- 8,018 (eight thousand eighteen) class B shares (the "Class B Shares");
- 8,018 (eight thousand eighteen) class C shares (the "Class C Shares");
- 8,018 (eight thousand eighteen) class D shares (the "Class D Shares");
- 8,018 (eight thousand eighteen) class E shares (the "Class E Shares");
- 8,018 (eight thousand eighteen) class F shares (the "Class F Shares");
- 8,018 (eight thousand eighteen) class G shares (the "Class G Shares"); and
- 8,018 (eight thousand eighteen) class H shares (the "Class H Shares")

all having a nominal value of USD 25.- (twenty-five United States Dollars) each.

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares and the Class H Shares will be collectively referred to as the "Classes of Shares" as the case may be, or individually as a "Class of Shares". All the Ordinary Shares and the Classes of Shares will be collectively referred to as the "shares" as the case may be, or individually as a "share".

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for the amendment of the Articles."

Fifth resolution:

It is resolved to delegate to the board of managers of the Company the power (i) to determine the practicalities of the Repayment to the Shareholder I and in particular the form of the Repayment and (ii) to take any action required to be done or make any decision in the name and on behalf of the Company, in order to execute any document or do any act and take any action as it deems necessary and appropriate in the name and on behalf of the Company in connection with the Repayment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1.400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, having signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le neuvième jour d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Perry Investments Holding Ltd., une société constituée selon le droit des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social sis au GTS Chamber, Road Town, Tortola, les Iles Vierges britanniques, enregistrée auprès du «Registrar of Corporate Affairs» des Iles Vierges britanniques sous le numéro 1529945 (l'«Associé I»); et

- Jordana Holdings Ltd., une société constituée selon le droit des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social sis au GTS Chamber, Road Town, Tortola, les Iles Vierges britanniques, enregistrée auprès du «Registrar of Corporate Affairs» des Iles Vierges britanniques sous le numéro 1530267 (l'«Associé II») et ensemble avec l'Associé I, les «Associés».

Ici tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les parties comparantes sont les Associés de Macsteel Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, Avenue de la Liberté, L-1012 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié dressé par Me Carlo Wersandt, notaire public établi à Luxembourg, le 1^{er} mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 1128 du 26 mai 2011, dernièrement modifié par un acte notarié dressé par Me Francis Kessler, précité, le 30 novembre 2011, publié au Mémorial C numéro 392 du 14 février 2012, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159338 (la «Société»).

II. Que les (i) 387.206 (trois cent quatre-vingt-sept mille deux cent six) parts sociales ordinaires et (ii) les 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe A, les 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe B, les 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe C, les 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe D, les 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe E, les 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe F, les 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe G, les 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe H et les 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe I, toutes ayant une valeur nominale de 25,- USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels les Associés reconnaissent expressément avoir été dûment préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Rachat par la Société de toutes (i) les 7.636 (sept mille six cent trente-six) parts sociales de classe I détenues par Perry Investments Holding et (ii) les 382 (trois cent quatre-vingt-deux) parts sociales de classe I détenues par Jordana Holdings Ltd., d'une valeur nominale de 25.- USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune;

3. Annulation immédiate de toutes les 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe I et réduction subséquente du capital social de la Société d'un montant de 200.450,- USD (deux cent mille quatre cent cinquante Dollars américains);

4. Modification subséquente de l'article 4. des statuts de la Société;

5. Délégation au conseil de gérance de la Société du pouvoir de déterminer les modalités de remboursement du montant dû à l'associé de la Société suivant la réduction du capital social de la Société décrite dans la résolution 3. ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation par les Associés de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est unanimement décidé que les Associés renoncent à leur droit à une convocation préalable pour la présente assemblée; les Associés reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent être valablement convoqués et s'accordent à délibérer et à voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des Associés pendant un laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution:

Il est unanimement décidé que la Société rachète 8.018 (huit mille dix-huit) de ses propres parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), représentant la totalité des Parts Sociales de Classe I, de ses associés (le «Rachat des Parts»).

Le Rachat des Parts est effectué comme suit:

- Rachat des 7.636 (sept mille six cent trente-six) parts sociales de classe I, d'une valeur nominale de 25.- USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune, actuellement détenues par l'Associé I, pour un prix global de rachat de 333.801.197 USD (trois cent trente-trois millions huit cent un mille cent quarante-sept Dollars américains) (le «Prix de Rachat I»); et

- Rachat des 382 (trois cent quatre-vingt-deux) parts sociales de classe I, d'une valeur nominale de 25.- USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune, actuellement détenues par l'Associé II, pour un prix global de rachat de 16.698.803 USD (seize millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent trois Dollars américains) (le «Prix de Rachat II» et ensemble avec le Prix de Rachat I, le «Prix de Rachat»).

Il est constaté qu'un état financier préparé par le conseil de gérance et approuvé par les Associés et daté du 30 septembre 2012 (les «Comptes») démontre l'existence de fonds distribuables suffisants au Rachat des Parts et notamment afin de satisfaire le Prix de Rachat.

Il est décidé que le Prix de Rachat I sera payé à l'Associé I et que le Prix de Rachat II sera payé à l'Associé II (le «Règlement»).

Troisième résolution:

Il est unanimement décidé, en conformité avec les dispositions de l'article 7 des statuts de la Société, d'annuler les Parts Sociales de Classe I avec effet immédiate, après le rachat des Parts par la Société tel que décrit ci-dessus.

En conséquence de l'annulation des Parts Sociales de Classe I, le capital social de la Société devra être réduit d'un montant de 200.450,-USD (deux cent mille quatre cent cinquante Dollars américains).

En conséquence de ce qui précède, il est aussi décidé réduire la réserve légale de la Société d'un montant de 20.045 USD (vingt mille quarante-cinq Dollars américains).

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, il est décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4.** Le capital social de la Société est fixé à 11.283.750,-USD (onze millions deux cent quatre-vingt-trois mille sept cent cinquante Dollars américains), représenté par 451.350 (quatre cent cinquante-et-un mille trois cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune, divisé en (i) 387.206 (trois cent quatre-vingt-sept mille deux cent six) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) huit classes de parts sociales comme suit:

- 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»),

- 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»),

- 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»),
 - 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»),
 - 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»),
 - 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»),
 - 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), et
 - 8.018 (huit mille dix-huit) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»),
- toutes ayant une valeur nominale de 25,- USD (vingt-cinq Dollars américains) chacune.

Toutes les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G et les Parts Sociales de Classe H seront collectivement désignées comme les «Classes de Parts Sociales» selon le cas, ou individuellement comme la «Classe de Parts Sociales». Toutes les Parts Sociales Ordinaires et les Classes de Parts Sociales seront désignées collectivement comme «parts sociales» selon le cas, ou individuellement comme «part sociale».

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.»

Cinquième résolution:

Il est décidé de déléguer au conseil de gérance de la Société le pouvoir (i) de déterminer les modalités pratiques du Repaiement à l'Associé I et en particulier la forme du Repaiement et (ii) de prendre toute mesure requise devant être prise ou de prendre toute décision au nom et pour le compte de la Société afin de signer tout document ou faire tout acte et prendre toute mesure qui paraissent nécessaires et appropriées au nom et pour le compte de la Société en rapport avec le Repaiement.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 octobre 2012. Relation: EAC/2012/13726. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012151845/241.

(120199697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Virida Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.150,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.731.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Virida Holding III S.à r.l.

Représenté par M. Julien François

Gérant

Référence de publication: 2012152711/13.

(120200698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

VPS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 1.000.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 151.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem Overheul
Gérant de classe B

Référence de publication: 2012152714/11.

(120201148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Webgame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 157.865.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152716/10.

(120201196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

West End Building Material S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 134.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2012.

JTC (Luxembourg) SA
Signature
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012152717/14.

(120200697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

WhiteStones S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 124.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152718/9.

(120200885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Green Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.012.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 154.516.

In the year two thousand and twelve, on the second day of the month of November;
Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

There appeared:

ET Energy Co. Ltd., a company governed by the laws of China with registered office at 9, Yaojia Road, CHN - Jiulong Town, Hailing District, Taizhou, China (hereafter referred to as "ET Energy"), and

Hongkong Sino-Silicon Technology Limited, a company governed by the laws of China, with registered office at 139, Hennessy Road Wanchai, China Overseas Building, Unit D 10/F, Hong Kong, China (hereafter referred to as "Hongkong Sino-Silicon"),

each represented by M^e Chloé DELLANDREA, attorney-at-law (Rechtsanwältin), residing professionally at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal (the "Proxyholder").

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the Proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- ET Energy and Hongkong Sino-Silicon are the shareholders of Green Equity S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of six million twelve thousand five hundred Euro (EUR 6,012,500), registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 154516, and incorporated following a deed of Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 July 2010, published in the Mémorial C number 1827 of 7 September 2010 (the "Company");

- The Company's share capital is currently set at six million twelve thousand five hundred euro (EUR 6,012,500) represented by sixty thousand one hundred twenty-five (60,125) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100) each.

Now, therefore, the appearing parties, acting through their Proxyholder, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of six million euro (EUR 6,000,000) to bring it from its current amount of six million twelve thousand five hundred euro (EUR 6,012,500) divided into sixty thousand one hundred twenty-five (60,125) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100) each, to twelve million twelve thousand five hundred euro (EUR 12,012,500) divided into one hundred twenty thousand one hundred twenty-five (120,125) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100) each, by the issuance of sixty thousand (60,000) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights as the already existing shares;

2. Subscription for and fully payment by way of a contribution in cash of the new shares by ET Energy;

3. Amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the above resolutions;

4. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company in an amount of six million euro (EUR 6,000,000) to bring it from its current amount of six million twelve thousand five hundred euro (EUR 6,012,500) divided into sixty thousand one hundred twenty-five (60,125) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100) each, to twelve million twelve thousand five hundred euro (EUR 12,012,500) divided into one hundred twenty thousand one hundred twenty-five (120,125) shares having a par value of one hundred euro (EUR 100) each, by the issuance of sixty thousand (60,000) new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100) each, having the same rights as the already existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the ET Energy, prenamed and represented as stated above, acting in its capacity as subscriber, declares to subscribe for sixty thousand (60,000) new shares of the Company having a par value of one hundred euro (EUR 100) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash of an aggregate amount of six million euro (EUR 6,000,000). The amount of six million euro (EUR 6,000,000) is as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The justifying documents of the subscription and of the payment have been produced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a result of the preceding resolution, the Shareholders resolve to amend first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

" 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve million twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,012,500) represented by one hundred twenty thousand one hundred twenty-five shares (120,125 shares) in registered form with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each, all subscribed and fully paid-up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately four thousand euro (EUR 4,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxyholder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le deuxième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Ont comparu:

ET Energy Co. Ltd., une société régie par la loi de la Chine, ayant son siège social au 9, Yaojia Road, CHN - Jiulong Town, Hailing District, Taizhou, Chine (ci-après "ET Energy"), et

Hongkong Sino-Silicon Technology Limited, une société régie par la loi de la Chine, ayant son siège social au 139, Hennessy Road Wanchai, China Overseas Building, étage Unit D 10/F, Hong Kong, Chine (ci-après "Hongkong Sino-Silicon" et ensemble avec ET Energy les "Associés"),

ici représentées par Maître Chloé DELLANDREA, avocate (Rechtsanwältin), demeurant professionnellement au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées (la "Mandataire").

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrites ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- ET Energy et Hongkong Sino-Silicon sont les Associés de la société à responsabilité limitée Green Equity, une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 70 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de six million douze mille cinq cent euros (EUR 6.012.500), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154516, et constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 9 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 1827 du 7 septembre 2010 (la «Société»)

- le capital social de la Société est actuellement fixé à six million douze mille cinq cent euros (EUR 6.012.500) représenté par soixante mille cent vingt-cinq (60.125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Les parties comparantes, représentées par la Mandataire, reconnaissent être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social d'un montant de six million euros (EUR 6.000.000) de manière à le porter de son montant actuel de six million douze mille cinq cent euros (EUR 6.012.500) divisé en soixante mille cent vingt-cinq (60.125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à un montant de douze million douze mille cinq cent euros (EUR 12.012.500) divisé en cent vingt mille cent vingt-cinq (120.125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, par l'émission de soixante mille (60.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes;

2. Acceptation de la souscription et de la libération des nouvelles parts sociales par un apport en numéraire par ET Energy;

3. Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus;

4. Divers.

a alors requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de six millions euros (EUR 6.000.000) de manière à le porter de son montant actuel de six million douze mille cinq cent euros (EUR 6.012.500) divisé en soixante mille cent

vingt-cinq (60.125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, à un montant de douze million douze mille cinq cent euros (EUR 12.012.500) divisé en cent vingt mille cent vingt-cinq (120.125) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune par l'émission de soixante mille (60.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, ET Energy, prénommée et représentée comme décrit ci-dessus, agissant en sa qualité de souscripteur, déclare souscrire soixante mille (60.000) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune et les libérer entièrement par un apport en numéraire d'un montant de six million euros (EUR 6.000.000). La somme de six million euros (EUR 6.000.000) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve ayant été apportée au notaire instrumentant.

Les documents justificatifs de la souscription et du paiement en numéraire ont été présentés au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés de la Société décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à douze million douze mille cinq cent euros (EUR 12.012.500), représenté par cent vingt mille cent vingt-cinq (120.125) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital à environ quatre mille euros (EUR 4.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DELLANDREA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2012. LAC/2012/51948. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151708/152.

(120200583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

WM Kaolin (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 150.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152721/10.

(120201189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

WM Limestone (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 150.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152722/10.

(120201188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Wood International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8218 Mamer, 2A, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 123.160.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152727/11.

(120200635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Yorkimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.539.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2012.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2012152728/12.

(120201060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

HPF Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 172.835.

STATUTS

L'an deux mille douze, le huit novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société de droit irlandais ROSEVARA LIMITED, R.C. Dublin n° 196711, avec siège social à Eaton Neary, Custume Place, Athlone, République d'Irlande, ici représentée par Madame Nathalie HABAY, senior corporate administrator, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de HPF HOLDING S.A. - SPF, (la "Société"), régie par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et plus particulièrement par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui sont de nature à le favoriser, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune

Art. 4. Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la loi toute personne suivante:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé, ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au Conseil d'Administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration; en son absence le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à l'unanimité. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 20 mai à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du Conseil d'Administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le Conseil d'Administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2012.

2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les mille (1.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société ROSEVARA LIMITED, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Marc SCHMIT, chef-comptable, né à Luxembourg le 13 mai 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades, Président du Conseil d'Administration;
 - Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, née à Arlon (Belgique) le 28 septembre 1962, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades;
 - Monsieur Roel SCHRIJEN, juriste, né à Sittard le 30 juin 1973, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.
- 3) SG SERVICES S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B 78.306, avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, est appelée à la fonction de commissaire aux comptes.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2018.
- 5) Le siège de la Société est fixé à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à 1.300,- EUR.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nathalie HABAY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 novembre 2012. Relation GRE/2012/4240. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 21 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151741/225.

(120200582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

Webinvesto, Société Anonyme.

Siège social: L-9552 Wiltz, 5A, rue des Pêcheurs.

R.C.S. Luxembourg B 158.926.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152719/9.

(120201127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

WM Merl (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 118.399.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152723/10.

(120201187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

WM Olm (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152724/10.

(120201186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

**The Voice Ministry, Société à responsabilité limitée,
(anc. Le Groupe Must Partener S.à r.l.).**

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 16, Schaffmill.

R.C.S. Luxembourg B 160.521.

L'an deux mille douze, le trente octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),
soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Brian BAKER, né à Cambridge (Royaume-Uni), le 10 juin 1950, demeurant à CB23 8SZ Cambridge, 43, The
Brambles BarHill (Royaume-Uni),

ici représenté par Monsieur Robert ARMSTRONG, demeurant à L-6778 Grevenmacher, 16, Schaffmill, en vertu d'une
procuracion sous seing privé lui délivrée, laquelle procuracion, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et
le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "LE GROUPE MUST PARTENER S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son
siège social à L-2117 Luxembourg, 12, rue Nicolas Mameranus, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de
Luxembourg, section B, sous le numéro 160521, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date
du 21 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1460 du 4 juillet 2011;

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 juillet 2011, publié au
Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2079 du 7 septembre 2011;

- Que le comparant est le seul associé actuel ("Associé Unique") de la Société et qu'il a pris, par son mandataire, les
résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé la société anonyme "ETE
QUATRE-VINGT-SEIZE S.A.", établie et ayant son siège social à L-2117 Luxembourg, 12, rue Nicolas Mameranus, inscrite
au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 56706, a cédé ses cent vingt-cinq
(125) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à l'Associé Unique.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 6 des statuts et Monsieur Patrick LECLERC,
économiste, demeurant à L-2117 Luxembourg, 12, rue Nicolas Mameranus, intervenant aux présentes en sa qualité de
gérant, la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190
de la loi sur les sociétés commerciales.

Les parts sociales cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Il a droit aux bénéfices à partir de la même date et est subrogé à partir de cette même date dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination sociale en "The Voice Ministry" et de modifier subséquemment l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée dénommée "The Voice Ministry", (ci-après la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de changer l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2**. La Société a pour objet le conseil en communication et marketing comprenant notamment tous travaux de création, de production, de publication, de commercialisation et de diffusion de tous types de supports multimédias destinés à la communication nécessitant la mise en œuvre de techniques d'imprimerie, cinématographiques, photographiques, audiovisuelles appliquées à tous types d'activités telles que: commerciales, industrielles, culturelles, artistiques, sportives et religieuses.

L'activité de la Société comprend également la location de matériel professionnel, la conception, l'organisation, la coordination, la mise en œuvre, et la gestion d'événements en tous genres, et en général, tous les services pouvant prendre l'ensemble des activités d'une agence de conseil en communication et marketing, ainsi que toutes les opérations qui s'attachent directement ou indirectement à l'objet social.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social à L-6778 Grevenmacher, 16, Schaffmill, et de modifier subséquemment l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4**. Le siège social est établi dans la commune de Grevenmacher (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Patrick LECLERC de sa fonction de gérant de la Société et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour;

- de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Brian BAKER, né à Cambridge (Royaume-Uni), le 10 juin 1950, demeurant à CB23 8SZ Cambridge, 43, The Brambles BarHill (Royaume-Uni), comme gérant nouveau de la Société, et

- de fixer le pouvoir de signature du gérant comme suit:

"La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille soixante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. ARMSTRONG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2012. LAC/2012/51307. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 20 novembre 2012.

Référence de publication: 2012151821/91.

(120200495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2012.

WOHNSTUDIO ze Lëtzebuerg by hubor, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 144.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012152725/10.

(120200667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

Wood International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8218 Mamer, 2A, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 123.160.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2012.

Référence de publication: 2012152726/11.

(120200634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

2Mi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 127.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152732/9.

(120200722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 novembre 2012.

[M]development, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5233 Sandweiler, 9, rue Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 151.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152771/9.

(120202288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.

ALGU, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 38, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 134.916.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012152776/9.

(120202297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2012.
